



CCN51 LA CFDT DENONCE LA STAGNATION DES SALAIRES

Dans cette convention collective, la dernière augmentation de la valeur du point a eu lieu en décembre 2010.

Cette augmentation générale des salaires était alors de 0,5%. Cela représente une hausse de seulement 0,04% en année pleine pour 2010.

Depuis 5 ans, il n'y a eu aucune revalorisation des salaires dans la CCN51.

Dans cette continuité, la FEHAP annonce aux organisations syndicales dès la fin de l'année 2015, qu'il ne serait « *pas prudent d'augmenter la valeur du point en 2016* ».

**Pour la CFDT Santé Sociaux,
il est temps de reconnaître le travail des salariés.**

**Pour la CFDT Santé Sociaux,
les salariés ne sont pas un coût mais une richesse.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ET/OU D'ADHÉSION :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT :**

